

Parking de la Mairie - Travaux supplémentaires - Avenant n° 2 au protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail - Travaux d'économie d'énergie - Contrat de crédit-bail avec la Société FLOBAIL

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le chantier de construction du parking de la Mairie se déroule suivant le planning prévisionnel recalé après les fouilles archéologiques et doit se terminer en décembre 1991. Il restera alors les aménagements de surface dans la cour, programmés en 1992.

Comme généralement toute opération de cette envergure, celle-ci a généré des travaux supplémentaires :

- soit directement liés au parking,
- soit permettant des économies d'énergie.

Un nouveau bilan financier établi en juin 1991 fait apparaître un montant final d'opération de 45 000 000 F HT.

	au début d'opération	en fin d'opération
Parking		
- Travaux	29 000 000 F	33 600 000 F
- Maîtrise d'oeuvre	1 260 000 F	1 500 000 F
- Contrôle technique	75 000 F	80 000 F
- Assurance	560 000 F	720 000 F
- Aménagement de la cour	1 900 000 F	2 500 000 F
- Révisions de prix		4 550 000 F
	32 795 000 F	42 950 000 F
Travaux d'économie d'énergie		2 050 000 F
		45 000 000 F

I - Travaux supplémentaires parking - Avenant n° 2 au contrat de crédit-bail

Pour la réalisation de cet important ouvrage, la Ville de Besançon a souscrit un contrat de crédit-bail avec la Société FLOBAIL (délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 1988), pour un montant prévisionnel d'opération de 36 MF HT (travaux et pré-loyers).

Concernant les travaux, après les appels d'offres et mises au point des marchés, l'estimation a été portée à 32 795 000 F HT (valeur septembre 1988).

En comparaison au nouveau bilan de juin 1991, les augmentations résultent principalement :

- d'une part de la révision des prix depuis septembre 1988,
- d'autre part de travaux supplémentaires, dans l'ouvrage, sur la cour et par voie de conséquence sur les prestations annexes : maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, assurance.

Concernant l'ouvrage proprement dit, les travaux supplémentaires sont détaillés ci-dessous :

* surcoût des fouilles archéologiques 1 185 000 F

qui s'explique par :

- une durée supplémentaire des fouilles de 1,5 mois due aux intempéries,
- la réévaluation de la grille AFAN pour le salaire des archéologues,
- le montage social de l'opération en embauchant des RMI.

* amélioration de la sécurité et du confort du parking 1 640 000 F

En effet pour rendre attractif et sécurisant le parking, des améliorations doivent être apportées : application d'une résine sur toute la surface du sol ; habillage de la paroi moulée, mise en peinture des murs et huisseries aluminium ; renforcement de la vidéo et de la sonorisation.

* évolution des matériels et des normes de sécurité 790 000 F

Péage surveillance ; portes basculantes, modification de l'arrêté 339 bis (détection de CO et ventilation).

* travaux d'économie d'énergie 380 000 F

Remplacement d'un groupe électrogène 100 KWA par un 250 KWA permettant de souscrire un contrat EDF EJP (amortissement sur une période de 3 ans).

* travaux divers 605 000 F

Survenus en cours de chantier : pompage, sondages, réseaux, modification du garage municipal, etc.

Total 4 600 000 F

Ces prestations supplémentaires feront l'objet d'avenants aux marchés et contrats de travaux avec GROUPE 1000, de maître d'oeuvre, d'assurances et de contrôle technique.

Ce nouveau montant de l'opération comporte deux types de conséquences :

- d'une part les loyers prévisionnels sont revalorisés et fixés comme suit : 3 MF HT, 3,5 MF HT et 4 MF HT respectivement pour les trois premières années de fonctionnement.

Pour les années suivantes, le loyer sera déterminé en fonction du coût réel des travaux et du montant des pré-loyers capitalisés au titre du préfinancement.

- d'autre part le protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail, intervenu entre la Ville et la Société FLOBAIL, prévoyait que le montant du crédit-bail ne pourrait dépasser 40 MF HT ; il convient donc de signer un avenant à ce protocole et de porter ce montant maximum à 50 MF HT.

II - Travaux d'économie d'énergie - Contrat de crédit-bail avec la Société FLOBAIL

La construction du parking de la Mairie a mis en évidence des opportunités pour la Ville de réduire les coûts de fonctionnement énergétiques de ses installations.

Ces travaux d'économie d'énergie, évalués à 2 050 000 F HT, seront exécutés dans le cadre de marchés séparés. Pour la partie de ces travaux réalisée en liaison directe avec le parking, un marché négocié sera établi avec le GROUPE 1000, pour un montant de 1 500 000 F HT, tandis que pour les autres équipements, des consultations seront lancées.

En raison de leur spécificité, ces travaux et équipements matériels ne peuvent être financés dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier conclu pour le financement du parking ; il est donc proposé de souscrire un contrat de crédit-bail distinct, d'un montant maximum de 2 500 000 F HT, pour une durée de dix ans ; le montant des loyers s'élèverait à environ 100 000 F HT par trimestre, soit 400 000 F HT annuel.

A noter que le temps de retour de ces investissements est estimé à 4 ans.

Après avis favorable de la Commission n° 16, le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver le nouveau bilan de l'opération parking,
- autoriser M. le Député-Maire à signer :
 - * l'avenant n° 2 au protocole d'accord au contrat de crédit-bail du 23 décembre 1988,
 - * les avenants et marchés qui résultent de ce nouveau bilan,
 - * le contrat de crédit-bail à intervenir avec la Société FLOBAIL pour le financement des travaux d'économie d'énergie.

Mme BULTOT : Je souhaite intervenir en tant qu'Adjointe à la Maîtrise de l'Énergie, coordinatrice des opérations d'économie d'énergie sachant que la maîtrise d'énergie concerne un grand nombre de délégations. Chaque réalisation de la Mairie fait l'objet d'une étude et la construction du parking souterrain de la cour de la Mairie a mis à jour des opportunités pour réduire les coûts de fonctionnement énergétiques de l'ensemble des bâtiments constituant l'ensemble Mairie.

En ce qui concerne l'électricité, l'alimentation moyenne tension du parking permet par extension des cellules et la fourniture d'un transformateur, l'alimentation à un tarif plus avantageux des bâtiments 2, 4 et 6 rue Mégevand qui ont actuellement des branchements séparés. Le remplacement du groupe électrogène de secours et d'effacement des jours de pointe par un groupe plus puissant prenant en compte la totalité des bâtiments est permis grâce à cette nouvelle alimentation et le groupe électrogène existant, déjà amorti, sera installé sur un autre site.

En ce qui concerne les économies de chauffage et les économies d'eau potable, la mise hors d'eau du parking nécessite le pompage des eaux de la nappe évalué entre 30 et 100 m³ par heure en période hivernale, le régime d'étiage lui descendant à 15 m³ par heure. Une étude de faisabilité a été effectuée en 1990 et nous a permis de voir qu'on pouvait utiliser cette eau pour le chauffage des bâtiments d'une part, ceci par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur et pour la climatisation des salles informatiques. Une évaluation des temps de retour globale estime que l'économie réalisée sur la consommation en électricité sera pour une année de 73 000 F. L'économie nette annuelle sur le site de la Mairie était en 1990 de 166 000 F. Avec ce processus, il sera de 239 000 F sans compter le gain de réinstallation du groupe électrogène sur un autre site. Le gain en eau potable pour la climatisation de l'informatique est évalué par les services à 107 000 F par an, et la pompe à chaleur couvrira 80 % des besoins de chaleur du 2, du 4 et du 6 rue Mégevand, ce qui porte l'estimation des économies de chauffage à 106 000 F par an. Alors le total des économies attendues, TTC, sera donc de 452 000 F, les investissements HT s'élevant à 1 750 000 F, le temps de retour de ces opérations pour lequel nous sollicitons l'accord de cette assemblée, sera de 3,87 années. Voici donc une opération intéressante.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, les archéologues se sont réjouis de ces travaux qui ont permis de faire des découvertes extraordinaires mais l'archéologue des années 3000 ou 3500 qui s'intéressera au parking de la Mairie en tant que vestige archéologique aura bien du mal à démêler l'écheveau du financement et des conditions de réalisation de ces travaux. Je propose, Monsieur le Maire, qu'on aide dès aujourd'hui cet archéologue des années 3500 à démêler cet écheveau parce que vraiment on a beaucoup de questions à se poser quand on examine cette opération qui d'ailleurs vous a causé des soucis non pas liés à l'opération elle-même mais à l'utilisation qui sera faite des places de parking.

Pour ma part, j'ai quelques questions à vous poser qui méritent quelques minutes quand même de réflexion commune. Quand on constate que le dérapage financier sur cette opération, et c'est quand même une grosse opération d'investissement pour la Ville et on n'en fait pas tant que cela pour qu'on puisse quand même passer quelques minutes sur cette affaire, le dérapage donc est de près de 35 % du coût initial de l'opération. C'est quand même très rare dans une collectivité locale de déraper financièrement dans des conditions aussi considérables et cela mérite des explications plus détaillées que celles qui sont données dans ce rapport aux contribuables bisontins. Alors moi j'ai trois ou quatre questions à vous poser qui sont les suivantes : première question, pourquoi les travaux supplémentaires qui nous sont proposés aujourd'hui n'ont-ils pas été programmés dès l'origine de cette opération ? Et quand on voit le montant on peut quand même s'interroger, on est en droit de se demander pourquoi l'exécutif municipal, c'est-à-dire vous-même avez conçu un projet d'origine où manquait la résine sur toute la surface du sol, 1 million et quelque, des huisseries en aluminium cela ça se prévoit dès l'origine des huisseries en aluminium, la peinture des murs qu'on aurait oubliée ou un groupe électrogène de 250 KWA, je veux bien entendre les argumentations intéressantes développées par votre Adjointe à l'Environnement mais quand même, cela porte sur des millions de francs. Alors était-ce prévisible dès l'origine ? Ma réponse est : oui ; à l'évidence, il y a eu, je le crains, imprévision ou défaillance.

Deuxième question, la responsabilité de ce dérapage financier considérable est à mon sens imputable au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Ville, mais sur une opération de cette importance il y a un maître d'oeuvre, il y a probablement un bureau d'études qui ne peuvent pas être exonérés de toute responsabilité devant le contribuable bisontin et moi j'aimerais savoir quelle sanction est envisageable ou quelle pénalité financière est susceptible d'être appliquée à ce maître d'oeuvre ou à son bureau d'études voire au bureau de contrôle technique qui ont laissé dérapier l'opération, au demeurant sans probablement un contrôle suffisant du maître d'ouvrage. C'est ma seconde question et j'insiste sur la gravité de cette affaire parce que les sommes en cause sont considérables et qu'on aurait pu, en maîtrisant peut-être mieux l'opération, consacrer ces millions de francs à d'autres opérations d'investissement tout à fait nécessaires dans notre ville.

Troisième question, moi je trouve que les travaux supplémentaires qui nous sont proposés aujourd'hui sont pour le moins surprenants. Je prends quelques exemples et je m'explique. Quels sont-ils ? Il suffit de voir la liste de la page 2 de ce rapport. On nous y dit : «on va renforcer l'équipement vidéo et la sonorisation, on va mettre en place un péage surveillance et des portes basculantes». J'oubliais les portes basculantes qu'on n'avait pas prévues dans le projet initial ! Pour un parking souterrain, c'est assez intéressant à noter. Moi je trouve Monsieur le Maire que ces travaux-là qui sont des travaux de la dernière heure ressemblent quand même très très fort à un habillage, que je reconnais assez habile, d'un allègement aux frais du contribuable bisontin, des charges de fonctionnement de cette Société Via-Stationnement dont nous avons déjà parlé longuement ici et qui vous avait amené Monsieur le Maire à retirer un rapport si j'ai bonne mémoire, société qui a été choisie par la Ville pour la gestion de cet équipement. J'aurais aimé savoir si dans le cahier des charges qui nous lie à cette société, certaines de ces prestations ne relèvent pas d'elle plutôt que du contribuable bisontin.

Enfin j'ai une quatrième question à vous poser qui récapitule toutes les précédentes. Je ne suis pas un spécialiste du calcul mental et j'ai oublié ma machine à calculer, mais enfin 45 MF HT multipliés par la TVA, on arrive à une opération de 54 MF. Si 600 places vont être disponibles dans ce parking de la Mairie, voilà que le coût de la place est de près de 90 000 F. Je vous demande Monsieur le Maire, de nous fournir, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil Municipal, un état comparatif des prix à la place de parkings de même importance et de même nature réalisés dans des villes autres que la nôtre et vous y constaterez que le coût moyen hors taxes d'une place de parking souterrain, malgré toutes les difficultés qui peuvent être liées au plan technique, à la réalisation en site urbain aussi dense que le nôtre, d'un tel parking ; cela va au mieux chercher à 60 000 F TTC et encore c'est considéré comme quelque chose de particulièrement cher. Alors bien sûr me direz-vous, il y a les fouilles archéologiques, certes 1 185 000 F de surcoût. Cela ne suffit pas à expliquer ce dérapage financier tout à fait considérable.

Et puis toute dernière suggestion Monsieur le Maire : avant de soumettre ou au moment où vous soumettez un tel rapport au Conseil Municipal, donnez comme consigne autour de vous de cacher les pots de peinture ou de résine qui sont entreposés au pied du bureau du groupe de l'opposition où j'étais

cet après-midi et qui vont servir, parce qu'ils ont manifestement déjà été achetés, à réaliser les travaux supplémentaires qu'on nous demande aujourd'hui d'approuver.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas de conseils de ce genre à recevoir de votre part Monsieur VIALATTE. Et je constate que votre intervention est une mise en cause directe de nos propres services techniques et administratifs en lesquels j'ai totalement confiance.

M. VIALATTE : Des élus !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai totalement confiance envers ceux qui sont des spécialistes de l'affaire, qui sont des techniciens, qui sont des administratifs et vos propos sont à mon avis outrageux pour ceux qui ont comme objectif justement de faire cela. Alors je vous conseillerai Monsieur VIALATTE de vous retourner vers d'autres collectivités proches de la Ville de Besançon pour lesquelles il y a eu aussi des investissements considérables faits et de constater que vos propres amis dans des cas semblables ont eu des dérapages bien plus conséquents que les soi-disants 35 % que vous indiquez actuellement. Et je dis simplement que le genre de question que vous venez de poser est une mise en cause directe, mais directe non pas de l'exécutif mais de la gestion faite par notre personnel que vous voyez d'ailleurs de très loin, pas très souvent, mais que nous voyons, nous, quotidiennement à la tâche et j'aime autant vous dire qu'on vous répondra point par point. Je demanderai au Directeur des Services Techniques et au Secrétaire Général de répondre très directement à ces questions qui ont été débattues d'ailleurs dans la commission parce que tous les détails sont fournis dans une commission, dans les commissions qui sont fréquentées par ceux qui veulent bien les fréquenter. Mais si ! on ne travaille pas autrement ici à Besançon. Je ne sais pas comme on travaille chez vous, mais ici à Besançon on travaille comme cela et ce rapport-là n'est pas venu entre vos mains ni sur le bureau du Maire comme cela. Il est venu parce que des hommes et des femmes ont travaillé là-dessus et l'ont réalisé, ont travaillé en commission ensuite. Bien sûr, vous arrivez ici une fois de temps en temps pour dire « moi je sais tout, etc. » et vous voulez me donner des conseils pour des pots de peinture, je n'en ai rien à faire de vos conseils Monsieur VIALATTE, absolument rien, vous êtes trop jeune et trop petit pour cela, j'aime autant vous le dire. Qu'est que c'est que cela ! Il n'y a pas de rappel au règlement, je donne la parole à M. TOURRAIN. On se retrouvera à la fin si vous voulez Monsieur VIALATTE, il ne faut pas exagérer, le peu que vous êtes là...

M. TOURRAIN : ...Monsieur le Maire, je réponds en tant que président du groupe. Nous avons l'habitude de vos colères feintes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne suis pas en colère.

M. TOURRAIN : Le groupe a toujours témoigné au personnel municipal une très grande considération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en remercie, mais ce n'est pas ce qui vient d'être dit.

M. TOURRAIN : Et il ne s'agit pas dans ce cas de mettre en cause le personnel municipal...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais si !

M. TOURRAIN : Je vous ai déjà dit que dans une assemblée comme celle-ci il y a un exécutif, vous êtes le patron de cet exécutif...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr.

M. TOURRAIN : Si quelque chose ne va pas, on ne va pas s'adresser au directeur technique...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr !

M. TOURRAIN : ...ou au Secrétaire Général. On se retourne, nous, en tant que représentants de la population bisontine, vers le Maire qui est le patron de l'exécutif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Exactement.

M. TOURRAIN : Il faut que les choses soient bien claires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, je m'excuse mais quand on parle de peinture, de résine, de ceci ou de cela, ce n'est pas vous, ce n'est pas moi qui allons vérifier. Ce sont nos services qui ont la responsabilité de cela, Monsieur VIALATTE.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, on est obligé quand même lorsqu'on a un rapport comme celui-là d'être un peu surpris. Outre les dérapages sur les travaux qui représentent quand même 4 600 000 F, les dérapages sur une série d'opérations, vous avez un poste dont M. VIALATTE n'a pas parlé et qui doit représenter autre chose que le coût de la peinture synthétique qui est déposée au pied de nos bureaux, c'est 4 550 000 F de révision de prix.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, et alors ? Qu'est-ce que vous trouvez d'étonnant là ? Dans les marchés sont prévues des révisions de prix, dans tous les marchés y compris ceux de la Région. Regardez l'Hôtel de Région Monsieur TOURRAIN, et regardez les révisions de prix qu'il y a eues sur l'Hôtel de Région, regardez cela de près.

M. TOURRAIN : A quelle date cela a commencé. Le montant de 4 550 000 F représente près de 20 % du montant total des travaux prévus à l'origine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 20 % cela fait beaucoup. En calcul mental, je suis plus fort que vous.

M. TOURRAIN : 15 % d'accord je vous le concède ? Savez-vous de combien est l'indice FNB par année ? (l'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'en sais rien du tout !

M. TOURRAIN : Il est de 3 à 3,5 %, ce qui correspond au taux de l'inflation. 4 ans, où vous voyez les 4 ans ? Vous élargissez quand cela vous arrange ! C'est 2 ans et demi, faites le calcul, les 4 millions et demi auraient pu être quand même prévus dans le programme initial puisque vous saviez qu'il y avait un dérapage prévisible en matière de hausse des prix. Tout cela fait partie quand même de la prévoyance qu'il est notre devoir Monsieur le Maire de souligner, même si cela ne vous fait pas plaisir. Je connais vos réactions ; je vous pratique depuis un certain temps...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est vrai.

M. TOURRAIN : Vous jouez à la colère...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'a pas l'habitude M. VIALATTE, il faudra qu'il s'habitue...

M. TOURRAIN : ...mais en tout cas cela ne nous impressionne pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...à ne pas dire n'importe quoi...

M. VIALATTE : Je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On peut s'expliquer quand vous le voulez vous savez. Je n'ai pas besoin de faire l'ENA ni quoi que ce soit. Je sais calculer aussi bien que vous, sinon mieux.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, j'aimerais ajouter aux remarques de mes collègues VIALATTE et TOURRAIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...désobligeantes !

Mme DUVERGET : ...une autre question. J'aimerais savoir à quelle rubrique du budget le surcoût des fouilles archéologiques est affecté ? Il me semble que l'essentiel de la somme de 1 185 000 F relève essentiellement du traitement social du chômage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On prend note et on vous répondra.

M. NACHIN : J'ai eu l'occasion déjà à la Commission Transports et Stationnement de dire ce que je pensais de ces propositions. Nous avons apprécié les travaux qui ont permis de réaliser les économies d'énergie ; par contre, j'ai indiqué à la commission que je trouvais excessive l'augmentation du coût du projet et en particulier un certain nombre de travaux dits d'amélioration et de confort qui me paraissaient tout à fait à la fois somptuaires et superflus, c'est pourquoi donc je m'abstiendrai dans le vote.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gérard JUSSIAUX répond calmement bien sûr !

M. JUSSIAUX : Mes chers collègues, je n'ai évidemment pas la prétention de convaincre certains ténors de l'opposition qui viennent d'intervenir avec beaucoup de virulence mais je voudrais au moins apporter des éléments d'information dans ce débat qui me paraît se passionner peut-être de manière disproportionnée.

Si on veut essayer schématiquement de regarder d'où vient cette évolution du coût final de l'opération qui est de l'ordre de 10 millions de francs, très grossièrement, il faut bien voir qu'il y a deux domaines principaux, un domaine qui tient aux révisions de prix et un domaine qui tient effectivement à ce qu'on peut appeler des surcoûts. Alors les révisions de prix, M. TOURRAIN a cité l'indice des professions du bâtiment mais il ne faut pas qu'on oublie de considérer qu'il faut les appliquer sur 4 années, entre le premier chiffrage de cette réalisation qui est du début 1988 et la fin de travaux, mise en service qui est pour fin 1991 parce que j'espère bien qu'on aura le plaisir de pratiquer ensemble, en tant qu'usagers de cet ouvrage, au mois de décembre cette année. Voyez donc qu'il ne faut pas s'emballer trop vite, on est quand même, même avec les indices de la profession, sur un dérapage entre guillemets, qui est de l'ordre de 15 % au total. Donc on trouve nos 4 millions et demi, 5 millions.

Reste l'autre partie qui concerne effectivement des surcoûts. Alors ces éléments de surcoûts vous ont été détaillés dans le rapport parce que je crois que c'était utile pour éclairer la lanterne de chacun d'entre nous. On a le surcoût des fouilles archéologiques, Mme DUVERGET nous suggère de l'imputer à un budget traitement social du chômage. Je crois qu'il faut être conscient qu'à l'intérieur de ce surcoût, ça n'est pas le coût des fouilles archéologiques, on se comprend bien, Monsieur VIALATTE, le coût total de l'opération archéologie, je ne l'ai pas sous la main, il est de plus de 6 millions de francs à l'intérieur de l'enveloppe parking. C'est le surcoût de cette opération elle-même. Ce surcoût est plus lié à un changement du statut et de la grille indiciaire des archéologues professionnels et le coup du sort a voulu que ce changement intervienne dans le cadre d'une action qu'ils menaient au plan national, au moment même où démarrait le chantier des fouilles. On en a donc subi l'effet financier sur toute la durée du chantier. Il est vrai aussi qu'intervient le complément d'indemnité que nous avons souhaité attribuer, et je crois que personne ne peut s'y opposer raisonnablement, aux RMistes qui avaient accepté de venir travailler comme terrassiers en accompagnement des archéologues. Je ne vois pas qui, parmi nous, pourrait trouver scandaleux qu'on ait servi à ces RMistes qui n'ont comme indemnité de base que les 2 000 F du RMI, un complément d'indemnité qui soit quand même incitatif à s'engager dans un travail physiquement très éprouvant, en plein air, au soleil et à la pluie parce que c'est la condition des terrassiers sur un grand chantier.

Les travaux supplémentaires, nous dit M. VIALATTE, il fallait les prévoir. Je crois qu'on peut effectivement, en toute honnêteté, prendre une part d'autocritique. Quand, avec les services techniques, j'ai retravaillé ce dossier, je me suis bien rendu compte qu'on avait eu au départ une vision très spartiate de ce que serait cet ouvrage mais je crois qu'il n'y a pas de honte à le reconnaître. Alors la résine, Monsieur VIALATTE, eh bien on avait prévu de simples bandeaux pour marquer les voies de circulation ou des pointillés par endroits. Quand on a retravaillé à fond sur le sujet, on a vite convenu qu'il fallait prévoir de couvrir la totalité des surfaces en jouant sur des différences de couleurs entre les voies circulantes et les emplacements de stationnement, à la fois pour un aspect je dirai d'agrément de l'oeil pour l'utilisateur mais aussi pour parfaire l'aspect sécurité de l'ouvrage. Alors oui, on aurait pu peut-être y penser depuis le départ. Les collègues de l'époque, dans un souci raisonnable d'économie, avaient une vision peut-être pas spartiate même un peu trappiste de ce que pouvait être un parking à voitures. On a aujourd'hui des visions un peu plus élaborées parce qu'on se rend compte qu'un des problèmes que

rencontrent ces ouvrages, c'est la crainte d'une partie du public qui hésite à en devenir usager parce qu'il éprouve une angoisse chaque fois qu'il s'engage dans ce genre d'installation. On a donc réfléchi comment, tout en restant dans une enveloppe qui demeure raisonnable au niveau du débordement, on pouvait faire à l'intérieur de l'ouvrage, un environnement qui soit incitatif. Alors je peux vous dire concrètement ce que c'est l'enrobage effectivement de toutes les surfaces au sol, c'est la peinture sur les piliers béton et sur les poutrelles béton d'un filet de couleur pour structurer l'espace à la vue de l'usager, qu'il n'ait pas l'impression de rentrer dans un silo dont il n'arrive pas à distinguer la profondeur et les différents volumes et c'est, autre constat qu'on a fait, l'habillage de la paroi moulée. Cela c'était totalement imprévisible au point de départ et c'est quand même plus de 500 000 F pour ne prendre que cet exemple-là. Quand on avait fait le choix de la paroi moulée béton, tout le monde était convaincu qu'un aspect béton brut serait absolument satisfaisant. Quand les parois ont été réalisées, que l'entreprise les a complètement rabotées avec une machine spéciale, tout le monde ou à peu près a été obligé de convenir que cela donnait un rendu un tant soit peu démotivant pour s'engager dans les différents niveaux de l'édifice et que donc là aussi il fallait imaginer quelque chose. On fait donc un habillage en métal déployé pour qu'il ne soit pas atteint par les éventuels suintements de la paroi et c'est 500 KF de plus au bas de l'addition. Il n'y a pas de mystère dans tout cela.

L'objectif que vous invoquez de vouloir alléger les charges de la société gérante, vous connaissez mieux que moi tous ces domaines-là pour vous rendre compte par vous-même, Monsieur VIALATTE, que c'est une accusation ridicule. C'est une société gérante, ce n'est pas un concessionnaire, donc ce n'est pas un opérateur qui va chercher à rentabiliser dans le mauvais sens du terme et à faire du profit à n'importe quel prix sur le fonctionnement de cet ouvrage. Donc je n'insiste pas plus. Sur le coût de revient par place, moi tout à fait d'accord pour qu'on fasse une recherche d'informations et qu'on communique à l'ensemble des collègues à un prochain Conseil un coût comparé mais à condition de comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire que, ou bien de manière artificielle on retire de notre coût de revient tout le chapitre fouilles archéologiques, tout le chapitre économie d'énergie et on établit le coût sur cette base-là, puis on le compare avec d'autres ouvrages. Ou bien on dit pour chaque ouvrage pris en considération quelles sont ses spécificités au niveau de la réalisation, mais par exemple pas question de comparer un ouvrage qui va être totalement étanche avec une réalisation type Remparts Dérasés qu'il faut évacuer à chaque crue du Doubs. On est bien d'accord ? Merci. Enfin, les résines que vous voyez à proximité de votre local, c'est le début des lignes et des pointillés et puis il va en venir beaucoup plus une fois qu'on aura voté le rapport pour faire la totalité des surfaces, si cela peut vous consoler. On essaiera éventuellement de les entreposer à un autre endroit. Merci de votre attention chers collègues.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais demander Monsieur le Maire un vote séparé : d'une part sur les travaux d'économie d'énergie et le surcoût des fouilles archéologiques et d'autre part les autres surcoûts.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, le vote séparé est de droit ; il n'y a pas de problème. Sur les économies d'énergie, donc c'est le deuxième point, le supplément d'économie d'énergie qu'on a indiqué ici et qu'a expliqué Martine BULTOT, quels sont ceux qui sont favorables ? Tout le monde ? Très bien. Sur le premier point, c'est-à-dire le surcoût de cet ouvrage mal conçu, mal exécuté et mal réalisé selon les dires de M. VIALATTE.

M. VIALATTE : Vous m'entendez mal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh ! tout en vous entendant mal, je vous comprends fort bien, et vous aussi d'ailleurs !

M. JACQUEMIN : Une petite explication de vote si vous le permettez, notre groupe s'abstiendra, sanctionnant ainsi ce qui semble être ici une imprévision...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai bien compris que tout le groupe «Une Ambition pour Besançon» s'abstient.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et décidé d'un vote séparé sur les propositions du rapport, l'Assemblée Communale adopte :

- à l'unanimité, l'autorisation à M. le Député-Maire de signer le contrat de crédit-bail à intervenir avec la Société FLOBAIL pour le financement des travaux d'économie d'énergie,

- à la majorité, les groupes «Une Ambition pour Besançon» et les «Verts Besançon Écologie» s'abstenant :

* l'approbation du nouveau bilan de l'opération parking,

* l'autorisation à M. le Député-Maire de signer l'avenant n° 2 au protocole d'accord au contrat de crédit-bail du 23 décembre 1998,

* l'autorisation à M. le Député-Maire de signer les avenants et marchés qui résultent de ce nouveau bilan.